



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Fermetures de classe à la rentrée 2020

Question écrite n° 29985

### Texte de la question

Mme Agnès Thill attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les fermetures de classe à la rentrée 2020. En effet, en ces mois de mai et juin 2020 se décident dans les académies les fermetures de classes pour la rentrée prochaine. M. le ministre a annoncé en début de crise sanitaire la non fermeture de classes à la rentrée 2020, pour les communes de zones rurales (communes de moins de 5 000 habitants), sans l'accord du maire, ce dont chacun peut se féliciter et le remercier. Mais, cette mesure ne concerne pas les communes à plus forte densité, alors que les élèves des plus grandes villes de France ont également subi le confinement du point de vue social et scolaire. Les élèves, malgré les cours à distance et quel que soit leurs lieux d'habitation, ont tous subi les mêmes retards dans les programmes et les apprentissages. Il paraîtrait donc légitime que cette mesure soit appliquée sur l'ensemble du territoire avec une rentrée 2020 blanche pour les fermetures de classes afin de pouvoir travailler sereinement avec des effectifs raisonnables et dans les meilleures conditions possibles pour la reprise des programmes. Elle souhaite connaître sa position à ce sujet.

### Texte de la réponse

L'école primaire constitue la première priorité du Gouvernement en matière éducative. Dans la continuité de la politique volontariste qui a été amorcée en 2017, la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) par tous les élèves, notamment les plus fragiles, demeure la priorité absolue. Cette rentrée doit permettre d'établir un cadre serein, propice aux apprentissages et à la reprise de la vie collective. Il s'agit de résorber les écarts qui ont pu naître de cette crise sanitaire, ce qui implique d'identifier les besoins propres à chaque élève afin d'y répondre de manière personnalisée. Ces besoins peuvent consister en une réponse pédagogique, un soutien social, un accompagnement psychologique. Dans le premier degré public, 1 688 postes supplémentaires sont créés à la rentrée scolaire 2020 (dont 1 248 postes créés dans le cadre de la crise sanitaire) qui s'ajoutent aux 10 517 créations de postes depuis 2017. Ainsi à la rentrée 2020, le taux d'encadrement des élèves sera supérieur, ou a minima identique à celui de la rentrée précédente dans toutes les communes. Dans les communes rurales de moins de 5 000 habitants, aucune classe n'aura été fermée sans l'accord du maire. Le ministre a concentré tous les moyens disponibles pour assurer l'accompagnement personnalisé des élèves : plus de 1,5 million d'heures supplémentaires, l'ensemble des moyens de remplacement non utilisés ainsi que les assistants d'éducation (AED) en préprofessionnalisation et tous les partenaires de l'école dans le cadre de « Devoirs faits » sont mobilisés et concentrés entre septembre et décembre sur cet accompagnement. Tous les niveaux sont concernés, avec une priorité pour les classes charnières (CP, 6e, 2de). En outre, à partir de l'expérience acquise durant la période de confinement, les équipes éducatives ont été encouragées à mobiliser les outils numériques, notamment dans le cadre de l'aide personnalisée, de « Devoirs faits » ou des stages de réussite qui peuvent être proposés à distance aux familles. À l'école primaire, les heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC) sont destinées en priorité aux élèves qui maîtrisent le moins les compétences de l'année précédente. Ces dispositifs d'appui sont complétés, du cours préparatoire (CP) au lycée, par le renforcement des stages de réussite aux vacances d'été, d'automne

et de printemps. À l'école primaire, il s'agit de reprendre les bases des savoirs fondamentaux et, en premier lieu, la fluence et la compréhension en lecture, le calcul et la résolution de problèmes en mathématiques.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Agnès Thill](#)

**Circonscription :** Oise (2<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29985

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale et jeunesse](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 juin 2020](#), page 3747

**Réponse publiée au JO le :** [24 novembre 2020](#), page 8420